

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 354

Artikel: Hôpital de Meyrin : les bénéfices de la médecine libérale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hôpital de Meyrin: les bénéfiques de la médecine libérale

Le 14 janvier, le Conseil d'Etat genevois accepte de cautionner l'Hôpital privé de la Tour, à Meyrin, pour un montant de 33 millions. A la même époque, l'opinion publique apprend que l'Hôpital cantonal de Genève enregistre en moyenne 650 lits vides.

Cette contradiction, ou ce gaspillage — peut-on qualifier d'une autre façon cet appui accordé par l'Etat à une entreprise qui ne lui est rien, alors que celle qui dépend de lui n'utilise pas tous les moyens dont elle dispose ? — donne une bonne idée de la puissance du groupe de pression qui a décidé de la création de l'hôpital privé de la rive droite.

Le conseil d'administration de cette institution se recrute essentiellement dans les milieux libéraux, et les milieux médicaux libéraux : deux régisseurs (au moins) y côtoient l'ancien conseiller administratif (exécutif) de la commune, un médecin, ancien conseiller municipal de la ville, l'ancien président de l'Association genevoise des médecins et quelques praticiens.

Pour comprendre les rouages de l'opération, il faut avoir à l'esprit une des règles essentielles du fonctionnement de l'économie de la santé : alors que la pratique médicale nourrit en général bien son homme dans le cadre de la médecine traditionnelle dite libérale, l'hospitalisation est, elle, devenue si coûteuse, qu'il a fallu la prendre en charge dans un autre système ; en fait, ce type d'activités a été tout simplement transféré à la collectivité (mises à part certaines interventions bénignes).

L'astuce

A Genève, la situation a ceci de spécifique que l'Hôpital cantonal est aussi hôpital universitaire, et qu'à ce titre seuls les professeurs, les médecins à plein temps et les assistants sont autorisés à y pratiquer. Les médecins de la ville, limités donc

aux cliniques privées, enregistrent malgré eux un sérieux manque à gagner. D'où l'Hôpital de la Tour qui, très habilement, sépare les deux types d'activités : l'hospitalisation — pour laquelle l'objectif avoué n'est pas de faire de bénéfices mais d'équilibrer ses comptes — et les soins médicaux, qui, eux, n'apparaîtront pas dans les comptes de l'hôpital, mais dans ceux des médecins appelés à les dispenser.

Cette coupure permet de jouer les philanthropes en mettant l'accent sur le premier volet : « l'institution ne fera pas de bénéfices ! ». En fait, le but véritable est de ne pas écorner les avantages obtenus en dispensant des soins médicaux.

Outre l'efficacité du groupe qui s'est mis en tête de réaliser l'opération, il faut admirer son imagination.

Il n'est aucune source possible de subventionnement direct ou indirect qui n'ait été négligée.

Tout d'abord, la Protection civile. Elle rechigne bien un peu au début à prendre en charge le bloc opératoire (sept millions à l'origine ; on parle maintenant de dix millions), mais on fait donner la garde, entre autres le futur conseiller d'Etat Jacques Vernet. Et la Protection civile se laisse convaincre.

La manœuvre se révèle plus délicate avec la commune de Meyrin. Le maire, par ailleurs membre du conseil de fondation, soumet, en un premier temps au Conseil municipal un projet qui englobe les voies d'accès à la clinique (ce qui est « normal ») et les chemins situés sur terrains privés (ce qui l'est moins). Grâce à la gauche, le projet capote pourtant.

L'opération, à ce stade, patine donc. Une des formules qui permettrait de la rendre plus alléchante pour les banques est de garantir une pension journalière d'un certain niveau, et pour cela d'augmenter parallèlement les tarifs de l'Hôpital cantonal. En patronant cette étape des transactions, le médecin, député et conseiller national Gautier vise à faire coup double : il assure l'exis-

tence de l'hôpital privé, mais il permet aussi un transfert partiel des frais d'hospitalisation du budget de l'Etat sur celui des malades, au détriment, faut-il le préciser, des malades de condition moyenne ou modeste.

La motion fait long feu devant le Grand Conseil... et pendant ce temps, l'opération patine toujours. Le groupe responsable doit alors s'élargir ou mourir ; sur la voie de l'élargissement, il faut admettre qu'il ne remporte que des succès !

Il absorbe tout d'abord l'Hôpital Gourgas, institution fort ancienne en faveur des enfants pauvres, dont l'existence ne semble plus se justifier aux yeux même de ses responsables. La fermeture décidée, on vend le terrain à la Ville, à un prix exorbitant ; la gauche se rallie à cet achat : c'est le seul moyen d'obtenir l'accord de la majorité pour la création d'un espace vert dans un quartier particulièrement défavorisé en la matière...

On passe ensuite à l'ouverture sur le plan politique : l'ancien secrétaire du Parti radical, M. Raymond Zanone, cherche un emploi après la débâcle de son parti aux dernières élections municipales ; on le propulse directeur. Coïncidence ou non : quelque temps après cette nomination est publiée l'annonce de la caution de l'Etat, accordée pour un montant de 33 millions, caution fondée — on vous le donne en mille — sur la loi en faveur des HLM.

La suprême garantie

L'Etat est donc enfin définitivement engagé dans l'« affaire » : en cas de difficultés — et elles ne manqueront pas ! — ce sera à lui de payer ; désormais il veillera à ce que l'Hôpital de la Tour soit une affaire rentable, quitte, le cas échéant, à augmenter les tarifs de l'Hôpital cantonal.

(Si, contre toute espérance, l'affaire devait capoter, on pourrait revoir le problème de l'accès des médecins de ville à un hôpital public général, pour autant que ce ne soit pas au tarif dicté par l'Association des médecins. Qui vivra verra).